



Guide

des membres



MÈPAL 2024

Bonjour et bienvenue au Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÉPAL)!

Voici le guide d'accueil membres du MÉPAL. Il s'agit d'un cahier regroupant divers documents pour favoriser l'intégration et la participation des groupes et des différentes personnes qui participeront à la vie associative du regroupement ou aux activités et mobilisations.

Bonne lecture et merci pour votre implication !

Mouvement
d'Éducation
Populaire
Autonome
de Lanaudière

INFOS GÉNÉRALES

Téléphone : 450 752-4700

Télécopieur : (450) 760-3586

Adresse : 144, rue Saint-Joseph (Suite 105), Joliette (Qc), J6E 5C4

Courriel de Catherine: info@mepal.net

Courriel de Jessica: mob@mepal.net

Site internet : www.mepal.net

Trousse des membres : <https://www.mepal.net/trousse-des-membres-2/>



<https://www.facebook.com/MEPAL.Faites.partie.du.Changement>



https://www.instagram.com/m_epa_l/



https://www.tiktok.com/@m_epa_l



Pour rester à l'affût des mobilisations et des enjeux d'actualités rendez-vous sur le groupe Facebook [Justice sociale Lanaudière!](#)

PRÉSENTATION DU REGROUPEMENT

Le MÉPAL est un regroupement d'organismes d'action communautaire autonome de différents secteurs.

Nous nous impliquons dans ce mouvement, car plus que jamais nous avons besoin d'être ensemble pour comprendre les enjeux sociaux et travailler collectivement afin de transformer la société. Nous voulons un monde juste et viable! Le MÉPAL nous permet de faire vivre et de développer nos pratiques d'éducation populaire autonome et de défense collective des droits dans la région.

Organisme à but non lucratif fondé en 1988 sous le nom de Table Régionale des Organismes Volontaires d'Éducation Populaire de Lanaudière, le MÉPAL est un acteur de changement social qui s'appuie sur les principes d'autonomie, d'égalité, de démocratie et de solidarité dans son action. Le MÉPAL est membre du Mouvement d'Éducation Populaire et d'Action Communautaire du Québec (MÉPACQ).

Nos principes et valeurs:

- Égalité entre les femmes et les hommes
- Justice sociale et climatique
- Démocratie, solidarité et autonomie
- Une société non violente, non raciste, non homophobe, etc.

MISSION

Le MÉPAL a pour mission de :

- Promouvoir, défendre et développer l'éducation populaire autonome dans la région ;
- Regrouper et favoriser la concertation entre les différents organismes d'éducation populaire autonome ;
- Défendre et promouvoir les droits.

Concrètement, le MÉPAL :

- Regroupe et favorise la concertation et l'échange entre les différents organismes d'éducation populaire autonome et la population qui participe à leurs activités ou services;
- Informe les groupes, par le biais de l'éducation populaire autonome et suscite la réflexion sur les enjeux auxquels ils sont confrontés;
- Organise des activités d'éducation populaire autonome axées sur les droits et la vie démocratique et contribue à l'élaboration et à la diffusion d'outils d'éducation populaire autonome;
- Développe et diffuse des outils d'information, d'analyse critique, de formation en lien avec les pratiques d'ÉPA et les luttes sociales;
- Coordonne, participe et promeut des activités de mobilisation sociale;
- Mène des activités de représentation et d'action politique non partisane.

TROUSSE DES MEMBRES

Pour en savoir plus sur:

- L'histoire du MÉPAL
- L'histoire du MÉPACQ
- Nos politiques, nos règlements généraux
- Notre liste d'ateliers
- Notre formulaire d'adhésion

Pour trouver:

- Nos archives
- Nos outils
- Nos communiqués

Rendez-vous sur www.mepal.net !

Les membres reçoivent régulièrement des courriels d'informations sur les activités à venir, la vie associative, etc.

Deux fois par année, le MÉPAL fait parvenir par la poste aux groupes membres les nouveaux outils papier et des collants, macarons, affiches ou autres outils de mobilisations en lien avec les campagne en cours.

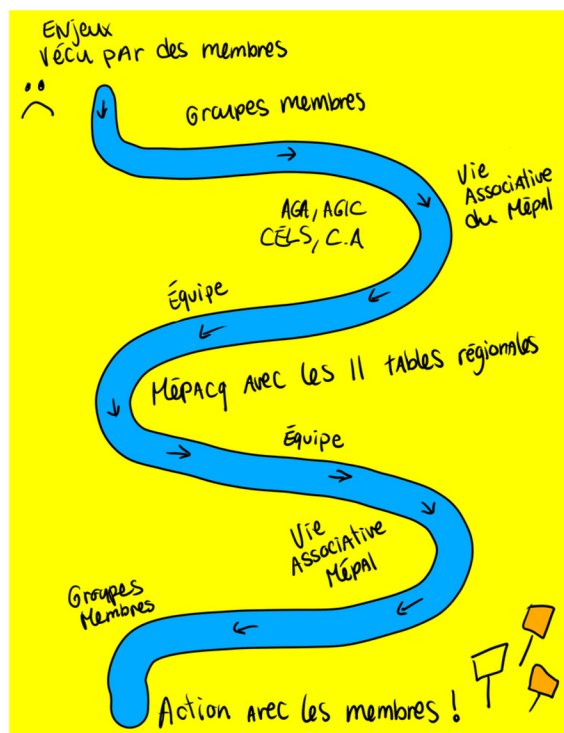
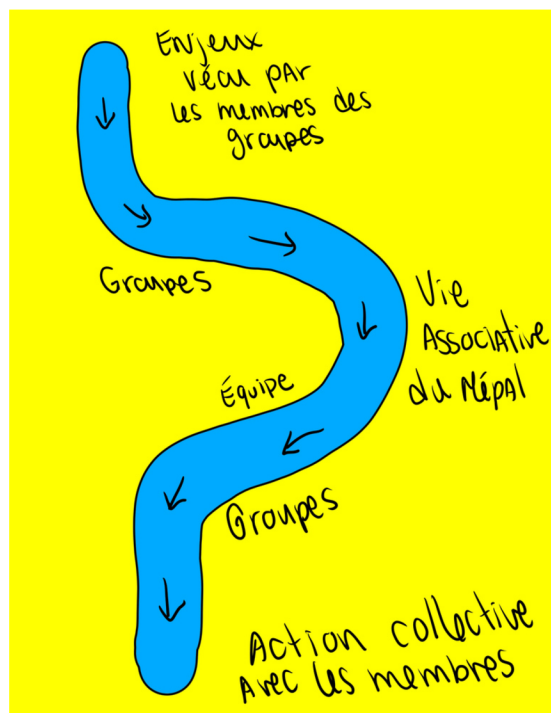
FONCTIONNEMENT

Vie associative régionale, un chemin vers l'action collective

Notre regroupement fonctionne avec une structure démocratique qui part des personnes qui vivent des injustices sociales. Ainsi, les enjeux suivent un chemin qui part des gens jusqu'à des actions collectives qui regroupent l'ensemble du mouvement régional.

Vers des actions collectives nationales qui partent des gens

Pour les actions nationales, le processus démocratique est deux fois plus long. Les idées passent par plusieurs instances à commencer par la vie associative des groupes de base, les comités et/ou les assemblées générales du MÉPAL. Ensuite, des représentant.es des tables régionales se rencontrent. Pour terminer, chaque regroupement et groupe peut décider de prendre part ou non aux actions qui sont proposées par le MÉPACQ et est autonome dans la façon dont les idées sont mises en action.



VIE ASSOCIATIVE

Assemblée générale annuelle des membres (AGA) et Assemblée générale d'information et de consultation (AGIC)

Ces instances ont notamment le pouvoir de déterminer les orientations du regroupement, d'adopter le plan d'action annuel, de délibérer et d'adopter des positions politiques. Elles servent aussi de lieux pour échanger entre membres sur les pratiques d'éducation populaire autonome. Ce sont des moments importants, souvent ludiques, qui permettent de se retrouver et qui donnent envie de se mettre en action ensemble.

Les groupes se réunissent deux fois par année, pour l'assemblée générale annuelle (AGA) à l'automne et pour l'assemblée générale d'information et de consultation (AGIC) au printemps. L'AGA a une portée plus administrative, alors que l'AGIC vise l'échange et la délibération quant aux positions plus politiques du regroupement.

Le conseil d'administration (C.A)

Ce comité composé de 5 administrateurs.trices membre régulier élu.e.s. C'est environ 9 rencontres de 2-3 heures. C'est dynamique, politique et on prend souvent le temps de rire et ventilé. On en apprend beaucoup sur tout ce qui se passe dans le milieu et la société. On réfléchit ensemble et on prend les décisions pour orienter l'équipe entre les AG. N'importe qui de votre organisme devenir administrateur.trice, tant des travailleuses et des travailleurs que des bénévoles ou des membres.



Le Comité Éducation populaire et luttes sociales (CÉLS)

Le CÉLS, c'est environ 4 à 6 journées de rencontres pas an. Ce sont des moments d'échange très riches, qui permettent de créer des liens entre les groupes et trouver des solutions collectives à des problématiques vécues par vos membres. On s'indigne, on rit, on pleure et surtout on prépare les actions du regroupement! En gros, on parle des enjeux prioritaires du mouvement et on réfléchit aux stratégies à adopter pour y répondre. Le comité participe à l'organisation et à la création de plusieurs projets du MÉPAL comme les colloques, les mobilisations, les ateliers, les lac-à-l'épaule, les outils d'ÉPA, etc. Lors du CÉLS on prend aussi le temps de tester des ateliers du MÉPAL ou d'approfondir nos connaissances sur certains enjeux d'actualités.



Les comités "AD HOC"

Les comités ad hoc sont des comités mis sur pied selon les besoins identifiés par le conseil d'administration du MÉPAL ou du CÉLS. Ils sont composés de membres et de partenaires intéressés par le dossier en question et peuvent être soutenus par la permanence. Le CA détermine le mandat, le budget et la composition de ces comités. Par exemple, nous avons déjà eu des comités avec les thématiques suivantes: pauvreté, Journal, Transport, etc. Ces comités sont fermés une fois les objectifs visés atteints.

Qui peut participer à nos instances?

N'importe qui impliquée au sein de votre groupe: membre, bénévole, militant.es, travailleur.ses, administrateur.trice. Afin de participer à nos instances, les personnes doivent être déléguées par leur organisme. Il appartient donc aux organismes de diriger le MÉPAL vers les membres potentiellement intéressés par la défense des droits. La personne peut alors contribuer à la fois à partir de son expérience et de ses connaissances personnelles, mais elle représente aussi son organisme d'attache.

Ainsi, elle doit agir comme courroie de transmission entre le MÉPAL et son organisme d'attache. L'organisme qui délègue un.e membre au MÉPAL doit prévoir un temps pour prendre connaissance des dossiers et des orientations du regroupement, des points qui seront discutés, etc. Il ne s'agit pas d'avoir absolument un avis sur tous les points, mais d'identifier des éléments d'information, de réflexion ou de critique qui nourriront le travail collectif.

Obligations des groupes membres

- a) Acquitter leur cotisation annuellement. Cette somme doit être payée avant ou au plus tard le jour même de l'assemblée générale annuelle.
- b) Participer aux assemblées générales.
- c) Participer au C.A ou aux différents comités de travail dans la mesure des ressources de l'organisation.



Crédit photo : Folktopographe

LIEUX D'IMPLICATION

Le MÉPAL s'implique sur diverses tables, coalitions et regroupements. Il est appelé à évaluer et revoir son implication sur chacune d'entre elles chaque année.

Carrefour des organismes de Lanaudière (COL)

Il s'agit de l'immeuble coopératif pour les groupes communautaires où sont situés les bureaux du MÉPAL. L'immeuble a une vocation communautaire et fait partie du Carré St-Louis, dont la vocation première est la lutte à la pauvreté. Le fonctionnement de l'immeuble exige que le MÉPAL siège au conseil d'administration de la bâtisse, ainsi que sur au moins un comité. Cette participation permet au MÉPAL de profiter d'un bas coût de location spécialement offert aux membres.



Comité Justice climatique

Il s'agit d'un comité de mobilisation constitué d'organisations étudiantes, communautaires, syndicales et de groupes citoyens qui souhaitent s'organiser dans le cadre de différentes mobilisations pour la Justice sociale et climatique. La composition du comité change au fil du temps et des mobilisations. Ce n'est pas un comité permanent.



Réseau vigilance Lanaudière

Le Réseau Vigilance de Lanaudière est une coalition régionale non partisane, formée d'organisations syndicales, communautaires et étudiantes qui se mobilisent pour la Justice sociale. À travers le Réseau Vigilance de Lanaudière sont organisées des campagnes telles que des campagnes régionales de lutte à l'austérité et l'augmentation du salaire minimum et des mobilisations pour la fête des travailleurs et travailleuses.



Comité de défense de droit de Lanaudière

Le Comité de défense des droits de Lanaudière a pour objectif de favoriser le partage des préoccupations des organismes face à la reconnaissance et au financement des groupes qui œuvrent en défense collective des droits



Le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)

Le MÉPAL est membre du MÉPACQ, regroupement national des tables d'ÉPA. Il regroupe 11 tables régionales en ÉPA, qui elles regroupent plus de 400 groupes communautaires dont l'objectif premier est de travailler à la transformation sociale dans une perspective de justice sociale par l'éducation populaire autonome (ÉPA). C'est notre regroupement nationale, qui nous permet de faire mouvement et faire des actions collectives plus larges.



C'EST QUOI L'ÉPA?

Définition

La définition de l'ÉPA a été adoptée dès 1978 par le MÉPACQ. Lors du congrès du MÉPACQ en 1990, cette définition a été réaffirmée et intégrée à la base d'adhésion des tables régionales du MÉPACQ. Ainsi, les balises suivantes déterminent maintenant les critères d'adhésion au réseau du MÉPACQ :

« Ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent à court, moyen et long terme une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu. »

« **Démarches d'apprentissage** » : Tous les moyens sont bons, que ce soit dans des ateliers de formation, des café-rencontres, les pratiques (organisation et participation à des actions, rédaction, etc.) ou dans la participation à la vie associative.

« **Réflexion critique** » : Réfléchir en questionnant afin de comprendre davantage les causes profondes des problématiques, démystifier.

« **Citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions** » :

Le concept de citoyenneté suppose la possibilité d'intervenir dans les décisions politiques, dans la société. Collectivement signifie décider, réaliser, participer, évaluer ENSEMBLE les actions. L'action peut prendre un ensemble de formes, dont celle des luttes pour transformer la société.

« **Prise de conscience individuelle et collective** » : Passer du JE au NOUS (partir du vécu personnel pour se donner une lecture commune du monde).

« **Visent à court, moyen et long terme** » : Intervenir sur les causes ET les effets des problèmes sociaux.

« **Transformation sociale, culturelle et politique** » : En vue d'un mieux-être collectif, il faut bâtir une société plus juste et ÉGALITAIRE, où le pouvoir est mieux réparti (sans sexisme, racisme, transphobie, violence, discrimination, etc.)

PRINCIPES

- Rejoindre des populations qui ne contrôlent pas ou peu leurs conditions de vie et de travail.
- Favoriser la prise en charge du groupe et des démarches d'apprentissage par la population.
- Adopter les démarches d'apprentissage qui mènent à des actions collectives.

Être un organisme communautaire autonome

Huit critères définissent cette pratique et encadrent son financement. Les quatre (4) premiers critères s'adressent à l'ensemble des organismes d'action communautaire :

1. Être un organisme à but non lucratif ;
2. Être enraciné dans la communauté ;
3. Entretenir une vie associative et démocratique ;
4. Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

S'ajoutent quatre (4) critères supplémentaires pour les organismes d'action communautaire autonome (ACA) :

5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté ;
6. Poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale ;
7. Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée ;
8. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Ouvrer en défense collective des droits

Quatre critères supplémentaires auxquels doivent répondre les organismes de défense collective des droits comme le MÉPAL :

9. Des activités d'éducation populaire autonome axées sur les droits et la vie démocratique ;
10. Une action politique non partisane ;
11. Des activités de mobilisation sociale ;
12. Des activités de représentation.

L'ÉPA constitue même un des 4 critères supplémentaires de reconnaissance de la défense collective des droits !

Conclusion

En conclusion, faire de l'ÉPA, c'est d'abord s'engager dans une démarche démocratique et collective. Elle est effectuée PAR et POUR ceux et celles qui choisissent de se réunir autour d'un ou de plusieurs enjeux sociaux et politiques. Sans une participation active, il n'y a pas d'ÉPA.

En ce sens, les démarches d'ÉPA sont des démarches indissociables de l'action communautaire autonome (ACA). Ces démarches visent la prise en charge de soi par l'individu, mais aussi la prise en charge collective des conditions de vie et de leur transformation. Il s'agit donc de pratiques fondamentales aux luttes sociales et aux mobilisations. C'est pourquoi les démarches d'ÉPA sont aussi des pratiques incontournables pour la défense collective des droits

ACCRONYMES

ACA : Action communautaire autonome

AG : Assemblée générale

AGA : Assemblée générale annuelle

AGIC : Assemblée générale d'information et de consultation

CA : Conseil d'administration

CÉL : Centre d'éducation de Lanaudière

CÉLS : Comité ÉPA et luttes sociales

CQSP : Collectif pour un Québec sans pauvreté

CRFL : Centre régional de formation de Lanaudière

DCD : Défense collective des droits

ÉPA : Éducation populaire autonome

IRIS : Institut de recherche et d'informations socio-économiques

LDL : Ligue des droits et libertés

MÉPACQ : Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

RODCD : Regroupement des organismes en défense collective des droits

SACAIS : Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

TROCL : Table régionale des organismes communautaires